

Table de concertation en matière de petites créances



RÉPERTOIRE DES INITIATIVES EN MATIÈRE DE PETITES CRÉANCES

Dernière mise à jour : 2017-06-27

La Table de concertation en matière de petites créances, présidée par le juge en chef adjoint de la Chambre civile de la Cour du Québec, l'honorable Pierre E. Audet, a pour but de favoriser l'assistance juridique, la médiation et la conciliation pour le règlement des litiges sur des créances de 15 000 \$ et moins qui sont de la compétence de la Division des petites créances de la Cour du Québec. Le RÉPERTOIRE DES INITIATIVES en cours ou à venir a pour objectif de faire connaître les services ou les outils disponibles aux parties à la Division des petites créances et aux personnes aux prises avec un différend portant sur une petite créance.

Initiatives en cours ou à venir en matière de petites créances



Initiatives à l'échelle provinciale – organisations et partenaires

Organisation	Description	Initiatives
Cour du Québec	<p>La Cour du Québec est un tribunal qui a compétence en première instance en matière civile, criminelle et pénale ainsi que dans les matières relatives à la jeunesse. Elle siège également en matière administrative et en appel, dans les cas prévus par la loi.</p> <p>Division des petites créances</p> <ul style="list-style-type: none">À la Division des petites créances, les juges décident des demandes portant sur des créances n'excédant pas 15 000 \$ (depuis le 1^{er} janvier 2015) exigibles par une personne physique ou par une personne morale, une société ou une association ou un regroupement sans personnalité juridique qui ne compte pas plus de 10 employés au cours de la période de 12 mois précédant la demande.La représentation par avocat y est prohibée, sauf sur permission spéciale et à titre exceptionnel, lorsque le litige soulève des questions de droit complexes. La procédure écrite y est simplifiée. Les juges expliquent aux parties les règles de preuve et de procédure. Ils dirigent les débats, interrogent les témoins, entendent les parties et décident des questions en litige. Ils apportent à chaque partie une aide équitable et impartiale, de façon à faire apparaître le droit et à en assurer la sanction. Lorsque les circonstances s'y prêtent, les juges tentent de concilier les parties. Le jugement prononcé est motivé et sans appel. À cette Division, les juges sont également appelés à décider des appels sommaires en matière fiscale. <p>www.tribunaux.qc.ca/c-quebec/index-cq.html</p> <p>Section sur les Petites créances</p>	<p>Dépliants (élaborés en collaboration avec Éducaloi, le Centre de justice de proximité du Grand Montréal et d'autres partenaires)</p> <p> Vous avez une réclamation de 15 000 \$ ou moins? Faites une demande aux petites créances</p> <p> Vous êtes poursuivi à la Division des petites créances? Ce qu'il faut savoir!</p> <p>Vidéos</p> <p>Le rôle du juge à la Division des petites créances</p> <p>Version anglaise : The role of the judge in the Small Claims Division</p> <ul style="list-style-type: none">Les juges de la Cour du Québec participent à diverses initiatives des partenaires pour soutenir ou assister les parties à la Division des petites créances (séances d'information au public et aux avocats bénévoles, médiation sur place, projets pilotes pour les étudiants (Montréal et Gatineau, à venir : automne 2017 et hiver 2018).

Initiatives à l'échelle provinciale – organisations et partenaires

Organisation	Description	Initiatives
Barreau du Québec	<p>Le Barreau du Québec est l'Ordre professionnel qui regroupe les avocats et les avocates du Québec, lequel a pour mission fondamentale de protéger le public. Dans cette optique, il maximise les liens de confiance entre les avocats, le public et l'État.</p> <p>www.barreau.qc.ca</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Table est une initiative conjointe de la Cour du Québec et du Barreau du Québec. • Dans la foulée de l'adoption du nouveau Code de procédure civile, le Barreau entend assurer la formation de ses membres, avec un volet particulier sur le recouvrement des petites créances. <p>Vidéo</p> <p>Petites créances et [...] (Saison 1 Émission 9 de la série Le Droit de savoir – Une collaboration du Barreau du Québec, de Télé-Québec et de Canal Savoir)</p> <p>(À noter : la vidéo a été produite avant la hausse de la réclamation à 15 000 \$ et moins.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un projet sera lancé en septembre 2017 par lequel les étudiants en droit de l'École du Barreau de Montréal, sous la supervision d'un avocat, se verront confier 20 dossiers de la Division des petites créances pour guider et encadrer les justiciables ayant un litige en cours. Ce projet est fait en collaboration avec la CQ, le ministère de la Justice, l'École du Barreau, le Jeune Barreau de Montréal, Pro Bono Québec et le Centre de justice de proximité du Grand Montréal.

Organisation	Assistance juridique	Séances d'information	Médiation
Ministère de la Justice du Québec (MJQ)	<p>Des informations sur l'ensemble des services offerts dans tous les districts sont disponibles sur le site Internet du ministère avec des hyperliens.</p> <p>www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/generale/creance.htm</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les directions régionales des services judiciaires de plusieurs districts mettent à la disposition des organismes des locaux où sont périodiquement offertes des séances d'information destinées au public. Il en est de même des locaux pour la tenue de rencontres de préparation à l'audience dans certains districts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des locaux sont aussi mis à la disposition de la Cour pour la tenue, sur place, de séances de médiation et de rencontres de préparation à l'audience offertes aux parties lors de certains termes de cour. • Le 21 novembre 2016, le ministère a mis en ligne le premier volet de la nouvelle version de son formulaire interactif aux petites créances (TPC-3). Celui-ci vise à permettre le dépôt en ligne de la demande et le paiement des frais judiciaires. De plus, il permet d'alimenter le plumitif civil. <p>Ce projet favorise l'utilisation de moyens technologiques appropriés pour poursuivre la modernisation du traitement des procédures de recouvrement des petites créances et l'alimentation du plumitif civil tout en améliorant la prestation de services en ligne pour le citoyen et sa satisfaction. Le service en ligne de dépôt des procédures évite au citoyen de devoir se déplacer au palais de justice, lui permettant d'amorcer le processus au moment qui lui convient le mieux, sans égard aux heures d'ouverture.</p>

Partenaires	Assistance juridique	Séances d'information	Autres
<p>Centres de justice de proximité : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, Grand Montréal, Montérégie (à venir), Nunavik (à venir), Outaouais, Québec, Rimouski et Saguenay-Lac-Saint-Jean</p>	<p>Les Centres de justice de proximité souhaitent promouvoir l'accès à la justice par des services d'information juridique, de soutien et d'orientation offerts en complémentarité avec les ressources existantes. L'information juridique offerte par les Centres s'adresse à tous les citoyens et traite notamment de petites créances. Ces services sont confidentiels et offerts gratuitement. Visitez le site Web pour en connaître davantage sur les services.</p> <p>www.justicedeproximite.qc.ca</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des séances d'information juridique gratuites destinées au public sont offertes par les Centres de justice de proximité sur différents sujets, dont les petites créances. Des séances d'information sont offertes régulièrement dans les diverses régions desservies par les CJP. Consultez le calendrier d'activités au www.justicedeproximite.qc.ca/calendrier. En collaboration avec le ministère de la Justice, le Centre de justice de proximité du Grand Montréal offre plusieurs séances d'information en matière de petites créances par année. Ces séances d'information de deux heures trente visent à permettre aux citoyens d'être mieux outillés pour préparer et gérer leurs dossiers aux petites créances. Ces séances ont lieu dans une salle au palais de justice de Montréal. Un juge et un avocat informent les citoyens sur les procédures, la preuve, le déroulement de l'instance, la médiation, les processus de recouvrement et donnent une foule d'informations pratiques. Bientôt, le CJPGM donnera également ces séances en anglais. Surveillez son calendrier d'activités. En collaboration avec le ministère de la Justice, le Barreau de Québec et le Jeune Barreau de Québec, le Centre de justice de proximité de Québec offre plusieurs séances d'information en matière de petites créances : « Vous venez de déposer une demande à la Cour du Québec, Division des petites créances, ou vous comptez bientôt le faire? Vous êtes poursuivi devant ce tribunal où les citoyens ne peuvent pas être représentés par un avocat? Cette séance d'information d'une heure quarante-cinq s'adresse à vous. Elle vise à vous permettre d'être mieux outillés pour préparer, gérer ou défendre votre dossier aux petites créances. Pour vous aiguiller, un juge, un avocat et un médiateur invités vous informeront sur les procédures, la preuve, le déroulement de l'instance, la médiation gratuite et les ressources disponibles pour vous aider. Ils vous donneront une foule d'informations pratiques ». http://www.justicedeproximite.qc.ca/centres/quebec Le Centre de justice de proximité du Saguenay-Lac-Saint-Jean offre trois séances d'information par année. Ces séances d'information d'une heure trente visent à permettre aux citoyens d'être mieux outillés pour préparer et gérer leurs dossiers aux petites créances. À l'automne 2017, un juge de la Cour du Québec participera à cette séance. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Jeune Barreau de Québec et les Centres de justice de proximité proposent dix (10) courtes capsules web sur la Cour du Québec, Division des petites créances. Ces capsules visent à répondre à des questions fréquemment posées par les citoyens en matière de petites créances (procédure, preuve, etc.). <p>http://www.justicedeproximite.qc.ca/10-capsules-sur-les-petites-creances-une-collaboration-du-jeune-barreau-de-quebec-et-des-cjp/</p> <p>Guide sur la preuve civile aux petites créances – Centre de justice de proximité de Québec</p>  <p>La preuve civile_petitescreances_</p> <p>Liste des ressources petites créances – Centre de justice de proximité de Québec</p>  <p>Liste-des-ressources-petites-creances_1.pdf</p>

Initiatives à l'échelle provinciale – organisations et partenaires

Partenaires	Description	Séances d'information	Autres
Chambre des huissiers de justice du Québec (CHJQ)	<p>La Chambre est un ordre professionnel d'exercice exclusif créée par la Loi sur les huissiers de justice et régie par le Code des professions depuis le 1^{er} octobre 1995.</p> <p>Elle a pour principale fonction d'assurer la protection du public et, à cette fin, doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.</p> <p>www.huissiersquebec.qc.ca</p>		<p>Le site Internet de la Chambre des huissiers renseigne les parties détentrices d'une décision sur les démarches à effectuer pour l'exécuter :</p> <p>www.huissiersquebec.qc.ca/fr/Petites-creances_53.html</p>
Commission des services juridiques (CSJ)	<p>Créée en 1972, la Commission des services juridiques (CSJ) est l'organisme chargé de l'application de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques au Québec.</p> <p>www.csj.qc.ca</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le secrétaire de la Commission des services juridiques, présent à la Table, informe les participants que l'aide juridique peut couvrir des services de consultation en matière de petites créances. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un lien est fait sur le site Internet de la CSJ vers les deux brochures développées par la Table. • La vidéo préparée par la Cour du Québec sur le rôle du juge à la Division des petites créances est diffusée régulièrement sur le compte Twitter et la page Facebook de la CSJ.

Initiatives à l'échelle provinciale – organisations et partenaires

Partenaire	Description	Séances d'information	Autres
Éducaloi	<p>Éducaloi est un organisme sans but lucratif qui s'est donné pour mission d'informer les Québécois et les Québécoises de leurs droits et de leurs obligations en mettant à leur disposition de l'information juridique de qualité, diffusée dans un langage simple et accessible.</p> <p>www.educaloi.qc.ca</p>	<p>Éducaloi offre une mine de renseignements d'ordre juridique sur son site Internet :</p> <p>www.educaloi.qc.ca/categories/justice-et-tribunaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le site d'Éducaloi comporte des articles sur les petites créances : <ul style="list-style-type: none"> https://educaloi.qc.ca/capsules/la-division-des-petites-creances-de-la-cour-du-quebec-description https://educaloi.qc.ca/capsules/la-division-des-petites-creances-de-la-cour-du-quebec-preparation *L'article sur la procédure est en cours de mise à jour. • Le site propose aussi deux vidéos sur les petites créances : <ul style="list-style-type: none"> https://educaloi.qc.ca/educaloi-tv/la-mediation-aux-petites-creances https://educaloi.qc.ca/educaloi-tv/la-preuve-aux-petites-creances • Finalement, le site comporte un dossier sur les petites créances qui réunit l'ensemble de leurs contenus pertinents à la préparation d'un dossier : <ul style="list-style-type: none"> https://educaloi.qc.ca/petites-creances-la-cour-sans-avocat • Éducaloi a participé à un segment sur les petites créances dans le cadre de l'émission <i>Ça vaut le coût</i> diffusée à Télé-Québec. Le segment est disponible en ligne : <ul style="list-style-type: none"> http://cavautlecout.telequebec.tv/emissions/80/emission-80/32462/cour-des-petites-creances • Éducaloi a consacré un texte à l'exécution des jugements aux petites créances dans le cadre de sa chronique hebdomadaire dans le cahier <i>Dans vos poches</i> du Journal de Montréal : <ul style="list-style-type: none"> http://www.journaldemontreal.com/2016/03/24/gagner-aux-petites-creances-comment-se-faire-payer <p>On y fait aussi un lien vers les deux brochures développées par la Table.</p>

Initiatives à l'échelle provinciale – organisations et partenaires

Partenaire	Description	Séances d'information	Médiation	Autres
<p>Office de la protection du consommateur (OPC)</p>	<p>L'Office de la protection du consommateur est un organisme du gouvernement du Québec créé en 1971. Il fournit des services aux consommateurs et aux commerçants.</p> <p>www.opc.gouv.qc.ca</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'Office de la protection du consommateur a mis sur son site Web des liens avec des organismes de soutien juridique, avec le Jeune Barreau, avec le ministère de la Justice, avec la revue <i>Protégez-vous</i> et avec les barreaux locaux en plus de l'information provenant des dépliants ou des troussees d'information. L'Office transmet également aux consommateurs qui ont un litige avec un commerçant une trousse qui les informe des démarches à suivre et qui comprend une liste des organismes de soutien juridique. L'OPC est désireuse de collaborer avec les Centres de justice de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> L'Office de la protection du consommateur a lancé en novembre 2016 une plateforme d'aide au règlement des litiges en ligne (plateforme PARLe) développée par le Laboratoire de cyberjustice de l'Université de Montréal. Simple, rapide et gratuit, ce nouveau service d'aide propose aux consommateurs un outil supplémentaire pour accélérer le règlement de leurs litiges de nature civile avant même que ces litiges ne soient judiciairisés. Cette plateforme permet aux parties impliquées dans un litige de consommation de tenter d'y mettre fin en ligne, par la négociation et, au besoin, par la médiation avec la participation d'un médiateur. Les consommateurs doivent communiquer avec l'Office qui, si certains critères sont satisfaits, leur fournit un code d'accès à la plateforme. Au cours des six premiers mois, près de 1240 personnes ont été dirigées vers la plateforme. À ce jour, 592 dossiers ont été fermés avec un taux de règlement après négociation ou médiation en ligne de 69,8 %. <p>http://www.opc.gouv.qc.ca/a-propos/parle/</p>	<ul style="list-style-type: none"> En partenariat avec la SOQUIJ, l'Office publie les résumés des plus récents jugements de la Division des petites créances qui traitent de garanties légales. Ces résumés de jugements pourront s'avérer fort utiles pour les consommateurs qui souhaitent faire appliquer les garanties légales sur un bien défectueux, en vertu des articles 37 et 38 de la Loi sur la protection du consommateur. Ces résumés de jugements pourraient aider les consommateurs dans la préparation de leur recours portant, par exemple, sur la durée raisonnable de leur bien et à estimer le montant en dommages et intérêts auquel ils pourraient avoir droit. <p>Voir :</p> <p>http://www.opc.gouv.qc.ca/consommateur/sujet/garantie/garanties/exemples-de-jugements-concernant-les-garanties-legales/</p>

Initiatives à l'échelle provinciale – organisations et partenaires



Partenaires	Description	Autres
Pro Bono Québec	<p>Pro Bono Québec est un organisme qui initie, coordonne et fait la promotion de services juridiques professionnels gratuits ou à faibles coûts au bénéfice de la population démunie du Québec.</p> <p>www.probonoquebec.ca</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pro Bono Québec a développé un répertoire de ressources juridiques sans frais qui est disponible sur son site Internet : http://votreboussolejuridique.ca/qui-sommes-nous/
Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)	<p>SOQUIJ a pour principale fonction de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.</p> <p>Pour remplir ses fonctions, SOQUIJ peut coopérer avec les organismes, du Québec ou de l'extérieur, intéressés à l'information juridique, à la documentation juridique et à la réforme du droit.</p> <p>www.soquij.qc.ca</p>	<ul style="list-style-type: none"> • SOQUIJ met à la disposition des citoyens, sur son site Services aux citoyens, les décisions de la Division des petites créances de la Cour du Québec. Cela représente plus de 125 000 décisions rendues depuis septembre 2001. Chaque année, environ 6 500 nouvelles décisions y sont ajoutées. • Occasionnellement, le Blogue SOQUIJ diffuse des articles concernant des décisions ou des sujets en lien avec la Division des petites créances. • En collaboration avec l'Office de la protection du consommateur, SOQUIJ résume sous forme de tableaux des décisions traitant de garanties légales. Ces tableaux sont disponibles depuis avril 2017 sur le site de l'Office et peuvent aider le consommateur dans sa résolution de problème. • De plus, SOQUIJ apporte annuellement un soutien financier à plusieurs organismes dont la mission principale est l'aide au justiciable.
Sous-comité de travail sur la participation des étudiants en droit pour assister les parties à la Division des petites créances		<ul style="list-style-type: none"> • Deux projets pilotes sont en voie d'élaboration à Gatineau et Montréal. Des précisions sont à venir.
Association des avocats et avocates de province (AAP)	<p>L'Association des avocats et avocates de province regroupe tous les avocats membres d'un barreau de section autre que les Barreau de Montréal, de Québec et de l'Outaouais, soit douze (12) sections sur les quinze (15) du Québec, pour un total de plus de 6 000 membres.</p> <p>La Mission de l'AAP : défendre et promouvoir les intérêts des membres sur le plan professionnel, économique et social et favoriser l'excellence, le développement et l'intégrité des services juridiques.</p> <p>www.avocatsdeprovince.qc.ca</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'AAP collabore activement aux travaux de la Table de concertation en diffusant ses travaux et en soutenant les initiatives de ses membres. Son président, Me Maxime Bernatchez, participe aux séances de travail.

Initiatives à l'échelle provinciale – organisations et partenaires

Partenaires	Assistance juridique	Autres
Chambre des notaires du Québec	<p>La Chambre des notaires a pour mission d'assurer la protection du public par le développement et le maintien de la qualité et la crédibilité de la pratique notariale. De l'information sur divers sujets et notamment sur la médiation, est disponible sur le site grand public de la Chambre des notaires à l'adresse suivante : www.cnq.org.</p> <ul style="list-style-type: none"> • De plus, le service d'information juridique de première ligne 1-800-NOTAIRE, offert à la population, pourra renseigner toute personne qui désire de l'information sur la médiation. Les notaires du service 1-800-NOTAIRE, répondent à environ 46 000 appels annuellement. • Il existe également une nouvelle variante à ce service. Il s'agit du 1-800-NOTAIRE 2.0, permettant à toute personne de poser une question de son choix sur le site Internet de la Chambre. Une réponse écrite sera reçue par le demandeur et publiée par la suite sur le site de la Chambre. • Lancement d'un nouveau site www.LACOPROPRIETE.INFO, carrefour d'information voué à devenir LA référence en matière de copropriété. Développé par la Chambre des notaires à la demande du ministère de la Justice, avec la collaboration de huit autres ordres professionnels et deux organismes d'autoréglementation, ce site s'adresse autant aux promoteurs, administrateurs, copropriétaires, vendeurs et acheteurs qui peuvent s'informer en fonction de leurs préoccupations dans un environnement aussi ludique que convivial. • Grâce au site www.LACOPROPRIETE.INFO, les usagers ont accès, sans frais, à la fonctionnalité Info-Experts qui permet de poser des questions en ligne et d'obtenir une réponse (de nature informative) de l'ordre professionnel ou organisme d'autoréglementation interpellé, et ce, dans un délai de 48 heures. 	<ul style="list-style-type: none"> • La Chambre des notaires offre à la population un outil aussi utile que convivial appelé « Trouver un notaire ». Une recherche peut être faite soit par nom, ville, région, champs de pratique, etc. • Le nom des notaires accrédités médiateur aux petites créances se retrouve dans l'outil.

Barreaux	Assistance juridique	Autres
Abitibi-Témiscamingue	<p>Le Barreau n'offre pas de services particuliers à la clientèle de la Division des petites créances.</p> <p>Toutefois, les parties à un litige à la Division des petites créances ont recours aux services-conseils de membres du Barreau selon les voies usuelles (références, bottin téléphonique sous format papier ou en ligne, etc.).</p> <p>www.barreauabitibitemiscamingue.qc.ca</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des juges de la Cour du Québec se rendent disponibles pour présider des séances d'information pour la population du Nord québécois, notamment à Puvirnituk, Inukjnak et Salluit. D'autres avenues sont envisagées pour rejoindre la population nordique comme la participation de juges à des émissions d'information de la radio locale. Une clinique juridique s'est tenue du 27 au 29 mars 2017 au Centre Naymivik de Kuujuaq grâce à l'initiative de PRO BONO Québec en collaboration avec d'autres partenaires. <p>Infolettre du 18 avril 2017 de l'organisme : info@probonoquebec.ca</p>
Arthabaska	<p>Pour le moment, le Barreau n'offre pas de services particuliers à la clientèle de la Division des petites créances.</p> <p>Cette dernière peut toutefois recourir aux services-conseils de membres du Barreau selon les voies usuelles (références, bottin téléphonique sous format papier ou en ligne, etc.).</p> <p>www.barreauarthabaska.ca</p>	
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	<p>Pour le moment, le Barreau n'offre pas de services particuliers à la clientèle de la Division des petites créances.</p> <p>Cette dernière peut toutefois recourir aux services-conseils des membres du Barreau selon les voies usuelles (références, bottin téléphonique sous format papier ou en ligne, etc.).</p> <p>www.barreaubslgaspesie.qc.ca</p>	
Barreau	Assistance juridique	Médiation
Bedford	<p>Les parties à un litige à la Division des petites créances ont recours aux services-conseils de membres du Barreau selon les voies usuelles (références, bottin téléphonique sous format papier ou en ligne, etc.).</p> <p>www.barreaudebedford.qc.ca</p>	<ul style="list-style-type: none"> Palais de justice de Granby et Cowansville – Des séances de médiation sont offertes sur place lors des journées d'audience. Un médiateur-avocat est présent à 9 h lors de l'appel du rôle. À la suite d'une courte présentation faite par le juge pour expliquer la présence et le rôle du médiateur, le médiateur invite les parties qui le souhaitent à le rencontrer à l'extérieur de la salle pour faire une tentative de médiation. Au cours de la période du 1^{er} janvier 2015 au 28 mars 2016, des 518 dossiers contestés, 37 % sont allés en médiation et 62 % ont été réglés à l'amiable!

Barreau	Assistance juridique	Médiation
Côte-Nord	<p>Pour le moment, sous réserves des services de médiation, le Barreau n'offre pas de services conseils particuliers à la clientèle de la Division des petites créances.</p> <p>Cette dernière peut toutefois recourir aux services-conseils de membres du Barreau selon les voies usuelles (références, bottin téléphonique sous format papier ou en ligne, etc.).</p> <p>C'est par l'intermédiaire du service de référence de l'Association des avocats et avocates de province (AAP) que ces services sont rendus disponibles.</p> <p>www.barreaudelacotenord.qc.ca</p> <p>www.avocatsdeprovince.qc.ca</p>	<p>Sept-Îles</p> <p>Bien que trois médiateurs en matière de petites créances soient inscrits sur la liste de référence (deux avocats(es) et une notaire), seulement une avocate accepte de prendre des mandats sous les services subventionnés par le ministère de la Justice. La médiatrice offre sa disponibilité pour rencontre à son bureau avant le jour fixé pour audience, de même que le jour de l'audience à la cour.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Généralement au moins deux semaines avant la date fixée pour audience, l'adjointe de la juge normalement assignée à ces dossiers communique à la médiatrice toutes les demandes en justice, contestations et coordonnées des parties de même que le projet de rôle planifié pour les deux journées d'audience. • La médiatrice communique avec les parties pour leur proposer une rencontre en médiation à son bureau. Elles sont d'entrée de jeu informées de leur obligation de considérer les modes alternatifs de règlement pour leur différend. La possibilité d'explorer des pistes de solutions afin de favoriser un règlement immédiat, qu'elles pourront encadrer jusqu'à la réalisation complète et dans les conditions qui leur conviennent, est valorisée. La médiation à distance via Skype ou téléphone-conférence est offerte aux parties qui résident à l'extérieur de la région. • Pour les dossiers non gérés avant l'audience, la médiatrice rencontre systématiquement les parties le jour de l'audience selon l'ordre du rôle de justice. La juge entend dans l'intervalle les dossiers par défaut et se rend disponible pour les parties dès que la rencontre en médiation prend fin. La médiatrice communique avec la greffière et revient en salle de cour présenter les ententes pour obtention d'un jugement ou encore pour faire le constat d'un besoin de procéder à l'audience. • Les parties acceptent habituellement la rencontre en médiation qui leur est offerte. La très grande majorité des dossiers étant traités en amont par la médiatrice, cette façon de procéder contribue grandement à épurer les rôles de justice et facilite d'autant pour le juge la planification de sa charge de travail. Par ailleurs, les participants apprécient ne pas avoir à vivre le stress de la présence en cour et au moins 7.5 dossiers sur 10 se règlent en médiation. <p>Baie-Comeau</p> <p>Trois médiateurs sont actuellement disponibles pour la médiation aux petites créances (trois avocats(es)).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le greffe distribue à parts égales entre les médiateurs toutes les demandes en justice. Ces derniers communiquent avec les parties afin de les informer de la possibilité qui leur est offerte de bénéficier des services de médiation subventionnés. • Le médiateur communique notamment au greffe les ententes intervenues pour le prononcé d'un jugement par la greffière spéciale. Le cas échéant, le médiateur dépose au greffe un rapport constatant le refus de participer à un processus de médiation. Ces dossiers, de même que ceux pour lesquels aucun règlement n'est intervenu, sont alors inscrits à un rôle pour audience devant un juge. Finalement, le médiateur retourne au greffe les dossiers qui lui avaient été transmis. • Les parties acceptent généralement de participer au processus de médiation qui leur est offert avant inscription pour audience et les médiateurs apprécient pouvoir rencontrer les parties à leurs bureaux plutôt que d'avoir à se rendre disponibles à la cour.



Barreaux	Assistance juridique	Séances d'information	Médiation
<p>Laurentides-Lanaudière</p>	<p>Des membres du Barreau donnent des séances d'information aux parties à la Division des petites créances, avec le soutien et la collaboration du personnel du greffe et des juges de Saint-Jérôme et de Joliette.</p> <p>www.barreaudelalaurentideslanaudiere.qc.ca</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les séances d'information sont offertes cinq fois par année. • Elles se tiennent de 18 h à 20 h aux palais de justice de Saint-Jérôme et de Joliette. Une soixantaine de personnes y participent chaque fois. • Au cours de ces séances, les participants sont renseignés sur le déroulement de l'audience, la préparation essentielle au procès et sur le service gratuit aux petites créances. • Outre les membres du Barreau, un juge de la Cour du Québec, un représentant des services judiciaires et un huissier de justice participent activement aux séances d'information. <p>– voir :</p> <p>http://www.barreau.qc.ca/pdf/petites-creances/Affiche-publicitaire-Petites-Creances-2015-2016-Joliette.pdf</p> <p>http://www.barreau.qc.ca/pdf/petites-creances/Affiche-publicitaire-Petites-Creances-2015-2016-St-Jerome.pdf</p> <p>– voir :</p> <p> Commentaires</p> <p>http://www.barreau.qc.ca/pdf/petites-creances/Affiche-publicitaire-Petites-Creances-2015-2016-Joliette.pdf</p> <p>http://www.barreau.qc.ca/pdf/petites-creances/Affiche-publicitaire-Petites-Creances-2015-2016-St-Jerome.pdf</p>	<p>Au palais de justice de Saint-Jérôme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet pilote sur la médiation obligatoire a été implanté le 15 mai 2015 dans les districts judiciaires de Terrebonne et Gatineau. <p>Pour information, voir :</p> <p>http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/programmes/mediation_creances/accueil.htm</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au palais de justice de Saint-Jérôme, et ce, une fois semaine le lundi, des médiateurs sont disponibles sur place afin d'offrir des services de médiation aux parties à la Division des petites créances. Pour information, communiquer avec le personnel du greffe.
<p>Laval</p>	<p>Le Barreau de Laval, avec la collaboration du Jeune Barreau de Laval, a été le premier à instaurer des séances d'information auprès de parties à la Division des petites créances avec le soutien et la collaboration des services de justice et des juges de la Cour.</p> <p>Le texte, préparé par des avocats, a été révisé et redistribué aux avocats bénévoles.</p> <p>Une mise à jour a également été faite avec tous les bénévoles à la même période.</p> <p>www.barreaudelaval.qc.ca</p> <p> Formation Petites créances (Laval)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une séance d'information de groupe d'une heure et demie est offerte le dernier jeudi de chaque mois de 15 h 30 à 17 h, à raison de 10 mois par année (relâche en juillet et en décembre). • La séance spéciale du mois de mai 2017 est offerte en soirée (18 h). La séance est donnée par deux avocats (habituellement du Jeune Barreau), ainsi qu'un juge de la Cour du Québec et une greffière. • Les parties sont informées des séances d'information par le biais d'un avis écrit remis par le greffe à l'ouverture du dossier et lors de la confirmation de la date d'audience, ainsi que par le site Internet du Barreau de Laval. • En moyenne, de 15 à 30 personnes participent aux séances, lesquelles sont offertes dans une salle de cour du palais de justice de Laval, et ce, sans frais. • Des avocats bénévoles répondent aux questions individuelles des personnes s'exprimant en anglais tout en s'assurant qu'elles ont bien compris les informations. 	<ul style="list-style-type: none"> • La médiation sur place lors des journées d'audience de la Division des petites créances continue et fonctionne bien. Des médiateurs sont assignés chaque mois et procèdent à la médiation de 2 à 3 jours par semaine. Le taux de médiation sur place réussie dépasse 50 %.



Barreaux	Assistance juridique	Séances d'information	Médiation
Longueuil	<p>Le service de référence du Barreau permet aux parties à un litige portant sur une petite créance d'obtenir une première consultation avec un avocat inscrit au service à tarif d'honoraires réduit.</p> <p>www.barreaudelongueuil.qc.ca</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Barreau de Longueuil, avec la participation active du Jeune Barreau, de juges de la Cour du Québec et du greffe, offrent des séances d'information aux parties à la Division des petites créances. • Les séances d'information sont offertes aux parties par des avocats bénévoles un mercredi par mois de 16 h 30 à 18 h 30 au palais de justice de Longueuil. • Les séances d'information accueillent en général entre 20 et 30 personnes. Le juge coordonnateur et un représentant des services de justice participent également à ces séances. • La publicité est effectuée sur le site Internet du Barreau et par le greffe. Les services de justice se sont engagés à diffuser les dates des séances d'information. • Le Barreau de Longueuil collabore aussi à la tenue des séances d'information avec les partenaires des districts judiciaires de la région de la Montérégie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Barreau de Longueuil, en collaboration avec la Cour du Québec et les services judiciaires, offre depuis juin 2017 des séances de médiation sur place le matin des audiences de la Division des petites créances à Longueuil.
Mauricie	<p>Pour le moment, sous réserves de la participation de ses membres aux séances d'information, le Barreau n'offre pas de services particuliers à la clientèle de la Division des petites créances.</p> <p>Cette dernière peut toutefois recourir aux services-conseils de membres du Barreau selon les voies usuelles (références, bottin téléphonique sous format papier ou en ligne, etc.).</p> <p>www.barreau.qc.ca/fr/sections/mauricie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des séances d'information sont organisées à quelques reprises au cours de l'année, une collaboration de la Cour du Québec, du Barreau et des services judiciaires, notamment. Les personnes intéressées peuvent communiquer avec le greffe du palais de justice de Trois-Rivières pour connaître les dates. 	

Barreau	Assistance juridique	Médiation	Autres
Montréal(1)	<p>Service d'aide à la préparation d'un dossier aux petites créances :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Barreau de Montréal dispose d'un service de référence pour les personnes désireuses de consulter un avocat dans une multitude de domaines du droit. En collaboration avec le Barreau du Québec et Jurisréférence, le Barreau de Montréal a mis en place le Service d'aide à la préparation d'un dossier aux petites créances. Les personnes intéressées sont invitées à communiquer avec le Service d'aide pour obtenir le nom d'un avocat offrant des services d'aide à la préparation d'un dossier à forfait. <p>1 844 227-3781 ou www.jurisreference.ca</p> <p>Voici les types de services que peuvent rendre les avocats :</p> <p>Forfait 1 Rédaction de la mise en demeure 250 \$</p> <p>Forfait 2 Préparation du déroulement de l'audience 150 \$</p> <p>Forfait 3 Accompagnement avant l'audience 250 \$</p> <p>Pour plus de détails : http://www.barreau.qc.ca/fr/public/acces-justice/services/index.html</p>	<p>Jeune Barreau de Montréal en collaboration avec la Barreau de Montréal</p> <ul style="list-style-type: none"> Un projet pilote de médiation sur place au palais de justice de Montréal est en vigueur. Le service de médiation sur place aux petites créances permet aux parties convoquées à une audience devant avoir lieu la journée même de rencontrer un médiateur pour tenter de régler leur litige en toute confidentialité. À défaut d'entente, elles peuvent saisir, le jour même, un juge de leur litige afin qu'il en décide de façon définitive. Les séances ont lieu les lundis et mardis lors desquelles les avocats-médiateurs sont de garde. 	<ul style="list-style-type: none"> Depuis plusieurs années, le Barreau de Montréal donne au Jeune Barreau de Montréal le financement nécessaire à la gestion du service d'aide à la préparation à une audience à la Division des petites créances (voir la page 14). Il a été le premier Barreau, par l'entremise du Jeune Barreau de Montréal, à publier un guide sur les petites créances en 1997. Le Jeune Barreau de Montréal travaille actuellement sur un nouveau Guide des petites créances qui sera bientôt disponible. Cet ouvrage s'adresse plus particulièrement à ceux qui veulent mieux comprendre le système des petites créances afin d'y agir en connaissance de cause. Une formation sera donnée aux avocats en juin et novembre 2017 par les juges Nathalie Chalifour et Dominique Vézina afin que les avocats soient bien outillés pour préparer les justiciables à agir seuls à la Division des petites créances.

Barreau	Assistance juridique
Montréal(2)	<p>Jeune Barreau de Montréal (JBM) – Service de préparation à une audition devant la Division des petites créances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce service conjoint du JBM et du Barreau de Montréal existe depuis l'automne 1995 et, par l'implication d'une centaine de bénévoles, permet d'aider plus de 1 000 justiciables par année à mieux préparer leur audience ainsi que, par le fait même, à mieux faire valoir leurs droits et à présenter une défense plus complète. • Les justiciables sont informés sur le déroulement de l'audience, les règles de pratique et la procédure applicables, ainsi que sur le rôle et le fardeau de preuve de chacun des intervenants (demandeur, défendeur, témoin, juge). • Également, une revue de leur dossier est effectuée afin de s'assurer qu'ils auront avec eux et auront déposé tous les documents nécessaires à leur audience. • Ce service GRATUIT est offert uniquement aux parties non représentées par avocat qui ont reçu un avis de convocation à une audition devant la Division des petites créances, dans le district de Montréal. • Les consultations gratuites, d'une vingtaine de minutes chacune, ont lieu du lundi au vendredi de 12 h à 14 h et fonctionnent sur prise de rendez-vous. Les consultations ont lieu en personne au palais de justice de Montréal aux salles 2.26 et 2.27 qui sont réservées exclusivement pour les rencontres. • Ce service permet ainsi d'augmenter l'efficacité en salle d'audience. <p>Pour plus de détails : http://ajbm.qc.ca/services-au-public/service-de-preparation-a-audition/cour-du-quebec-division-des-petites-creances/</p>

Barreau	Assistance juridique	Séances d'information	Médiation	Autres
<p>Outaouais</p>	<p>Le Barreau de l'Outaouais collabore activement à l'élaboration et à la mise en place d'initiatives visant à soutenir les parties à la Division des petites créances.</p> <p>Le service de référence du Barreau permet par ailleurs aux parties à un litige portant sur une petite créance d'obtenir une première consultation avec un avocat inscrit au service à tarif d'honoraires réduit.</p> <p>www.barreaudehull.qc.ca</p> <p>www.justicedeproximite.qc.ca/outaouais</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis le 22 septembre 2014, un Centre de justice de proximité œuvre en Outaouais afin d'offrir à la population des services d'information juridique, d'orientation et de soutien. • Ainsi, le Centre offre gratuitement aux citoyens de Gatineau et des MRC environnantes de l'information dans tous les domaines du droit et met à leur disposition des outils de référence comme des dépliants ou des brochures sur des questions ou ressources liées au droit. • En matière de petites créances, les juristes du Centre informent les citoyens sur la manière de rédiger une demande ou une contestation, le cheminement d'un dossier, le déroulement d'une audience, les moyens de preuve acceptables devant la Cour, la médiation, etc. Ils dirigent également les citoyens vers des ressources en ligne ou format papier qui peuvent les aider dans leurs démarches à la Division des petites créances. • À chaque année judiciaire, environ sept séances d'information sont prévues au calendrier. • Ces séances d'information visent à permettre aux citoyens d'être mieux outillés pour préparer et gérer leurs dossiers aux petites créances. • Un juge, un avocat et un médiateur informent les personnes intéressées sur les procédures, la preuve, le déroulement de l'instance, la médiation, les processus d'exécution et donnent une pléiade d'informations pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • À Gatineau, le jour prévu pour l'audience, un juge invite les parties à bénéficier des services gratuits d'un médiateur sur place. La moitié des litiges soumis à la médiation sont réglés à l'amiable sans la nécessité d'un procès devant le juge. Les autres dossiers sont entendus le jour même par le juge. • Selon les statistiques disponibles pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2017, il y a eu, dans le district de Gatineau, 149 journées d'audience au cours desquelles 794 dossiers ont été inscrits sur le rôle (contestés ou par défaut). De ce nombre, environ 635 dossiers étaient contestés soit 80 %. Sur ces 635 dossiers, il y a eu de la médiation dans 385 dossiers, soit dans un peu plus de 60 % des cas. 210 dossiers, soit 54,5 %, se sont réglés à cette étape et dans 175 dossiers, soit 45,5 %, la médiation a échoué. Donc, sur 635 dossiers contestés, 210 dossiers se sont réglés lors de la médiation, soit 33 %. • Un projet pilote de médiation obligatoire dans les dossiers de droit de la consommation est en vigueur au palais de justice de Gatineau depuis le mois de mai 2015. • Du 15 mai 2015 au 17 mars 2017, 410 dossiers ont été ouverts en matière de droit de la consommation. De ce nombre, 238 dossiers contestés ont été soumis à la médiation obligatoire. La médiation a été tenue dans 148 dossiers. Une entente est intervenue dans 89 dossiers (60 %), et dans 59 dossiers (40 %), aucune entente n'est intervenue, le litige a été renvoyé devant le juge. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un projet est en voie d'élaboration par lequel des étudiants en droit porteront assistance aux parties à la Division des petites créances; une collaboration de la Faculté de droit (section droit civil) de l'Université d'Ottawa, du Centre de justice de proximité de l'Outaouais, des services de justice et de la Cour du Québec. • Début probable du projet en septembre 2017.

Barreau	Assistance juridique	Séances d'information	Autres
Québec	<p>Le Barreau de Québec dispose d'un service de référence. Les personnes intéressées peuvent communiquer avec le Barreau de Québec pour obtenir les coordonnées d'un avocat qui leur offrira 30 minutes de consultation gratuite.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service d'aide à la préparation d'un dossier aux petites créances Projet offert par le Barreau de Québec en collaboration avec le Barreau du Québec et Jurisréférence. 1 844 227-3781 ou www.jurisreference.ca <p>Les justiciables sont invités à prendre contact avec le Service d'aide pour obtenir le nom d'un avocat offrant des services d'aide à la préparation d'un dossier à forfait. Voici les types de services que peuvent rendre les avocats :</p> <p>Forfait 1 Rédaction de la mise en demeure 250 \$ Forfait 2 Préparation du déroulement de l'audience 150 \$ Forfait 3 Accompagnement avant l'audience 250 \$</p> <p>Pour plus de détails : http://www.barreau.qc.ca/fr/public/acces-justice/services/index.html</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Jeune Barreau de Québec offre un service de consultation pour les justiciables ayant besoin de se présenter devant la Division des petites créances. http://jeunebarreaudequebec.ca/ http://www.barreau.qc.ca/pdf/petites-creances/Carton_Pro_bono.pdf <p>Quelques semaines avant l'audience, les parties ont la possibilité de rencontrer un avocat qui les soutient dans la préparation de l'audience de leur cause. Aucun conseil juridique n'est alors formulé.</p> <p>– voir aussi documents ci-joints (fiche d'inscription et déroulement)</p> <p> Audience Justiciable</p> <p> Fiche d'inscription justiciable www.barreaudequebec.ca</p> <p>www.jeunebarreaudequebec.ca</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec le ministère de la Justice, le Barreau de Québec et le Jeune Barreau de Québec, le Centre de justice de proximité de Québec offre plusieurs séances d'information en matière de petites créances : « Vous venez de déposer une demande à la Cour du Québec, division des petites créances, ou vous comptez bientôt le faire? Vous êtes poursuivi devant ce tribunal où les citoyens ne peuvent pas être représentés par un avocat? Cette séance d'information d'une heure quarante-cinq s'adresse à vous. Elle vise à vous permettre d'être mieux outillés pour préparer, gérer ou défendre votre dossier aux petites créances. Pour vous aiguiller, un juge, un avocat et un médiateur invités vous informeront sur les procédures, la preuve, le déroulement de l'instance, la médiation gratuite et les ressources disponibles pour vous aider. Ils vous donneront une foule d'informations pratiques ». <p>http://www.justicedeproximite.qc.ca/centres/quebec</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Jeune Barreau de Québec possède sa propre clinique juridique. Plusieurs avocats de Québec répondent aux appels des gens et fournissent, à cette occasion, des conseils et avis de nature juridique. • Depuis 2012, des membres du Jeune Barreau offrent gratuitement leurs services-conseils et d'information dans le cadre de cliniques téléphoniques. • Le Jeune Barreau de Québec et les Centres de justice de proximité proposent dix (10) courtes capsules web sur la Cour du Québec, Division des petites créances. Ces capsules visent à répondre à des questions fréquemment posées par les citoyens en matière de petites créances (procédure, preuve, etc.). <p>http://www.justicedeproximite.qc.ca/10-capsules-sur-les-petites-creances-une-collaboration-du-jeune-barreau-de-quebec-et-des-cjp/</p> <p> Liste des ressources petites créances</p>

Barreaux	Assistance juridique	Séances d'information	Médiation
Richelieu	<p>Pour le moment, le Barreau n'offre pas de services d'assistance juridique à la clientèle de la Division des petites créances. Cette dernière a recours aux services-conseils des membres du Barreau selon les voies usuelles (références, bottin téléphonique sous format papier ou en ligne, notamment).</p> <p>www.barreaurichelieu.ca</p>		<ul style="list-style-type: none"> Le Barreau de Richelieu, en collaboration avec la Cour du Québec et les services judiciaires, offre depuis juin 2017 des séances de médiation sur place le matin des audiences de la Division des petites créances aux palais de justice de St-Jean-sur-Richelieu et de Salaberry-de-Valleyfield.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	<p>Le Barreau a procédé à plusieurs consultations et a participé à plusieurs rencontres afin de déterminer des mesures susceptibles de soutenir les parties impliquées dans un litige portant sur des petites créances.</p> <p>– voir lettre ci-jointe</p> <p> 3150-001</p> <p>www.barreausaguenaylacstjean.ca</p>		<ul style="list-style-type: none"> En 2013, le Barreau a participé activement, avec le soutien et la collaboration des greffes et des juges de la Cour, à la mise sur pied d'un projet pilote de médiation sur place à la Division des petites créances au palais de justice de Saguenay. Le jour fixé pour l'audience, les parties étaient invitées à recourir aux services de l'un des deux médiateurs présents pour tenter de régler elles-mêmes leur litige. Les résultats parlent : 73 % des parties ont accepté d'y participer et 86 % d'entre elles ont réglé leur litige. La participation active au règlement de leur litige et la satisfaction constatée sur place, tant par les médiateurs que par les juges impliqués, sont parmi les faits saillants du projet. <p> Rapport Final</p> <ul style="list-style-type: none"> La médiation est en place depuis le 1^{er} avril 2015. Pour chaque audience à la Division des petites créances, et ce, dans tous les districts (Chicoutimi-Alma-Roberval-Dolbeau et même Chibougamau) un médiateur est présent sur place pour aider les parties, si elles le souhaitent, à régler.
Saint-François	<p>Les parties à la Division des petites créances bénéficient des services-conseils offerts par des membres du Barreau selon les voies usuelles (références, bottin téléphonique sous format papier ou en ligne, notamment).</p> <p>www.barre austfrancois.ca</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des séances d'information sont tenues depuis février 2015 : 4 fois par année environ. Les informations sont disponibles auprès du greffier des petites créances au palais de justice de Sherbrooke. 	<ul style="list-style-type: none"> Depuis 2016, des médiateurs sont disponibles les journées d'audience. Les parties en sont informées lors de leur convocation à l'audience.